

ANNEXE 8

Relevé de décisions

En date du 4 mars 2010

Contournement de la raffinerie

Par l'ouest

PROJET DE CONTOURNEMENT DE L'AVENUE E.MIGUET PAR L'OUEST DE LA RAFFINERIE DE PROVENCE

Relevé de décisions
Réunion du 4 mars 2010
(dans les locaux de la DREAL PACA - UT13 - Martigues)

1. Participants

Nom Prénom	Structure	Adresse électronique
AUBRIEUX-GONTERO Marie-Thérèse	Carrières GONTERO	mt.aubrieux.gontero@carrieres-gontero.com
GONTERO René	Carrières GONTERO	
AUSSENAC Daniel	TOTAL Raffinage Marketing / RP / Direction	daniel.aussenac@total.com
FAUQUE Georges	TOTAL Raffinage Marketing / RP / DPI	georges.fauque@total.com
BERTAUD Thlery	TOTAL Raffinage Marketing / RAF / Service juridique	thlery.beraud@total.com
AUDIBERT	Représentant riverains de Martigues	
PAGES Didier	Mairie de Martigues - Chef service urbanisme	didier.pages@ville-martigues.fr
BOULLERNE Frédéric	Mairie de Martigues - Chef service environnement	frederic.boullerne@ville-martigues.fr
Capitaine VAUCOULEUR	SDIS 13	
SANDON Gilbert	DREAL / Chef UT13	gilbert.sandon@developpement-durable.gouv.fr
LAMBERT Véronique	DREAL / UT13 / Equipe Risques	veronique.lambert@developpement-durable.gouv.fr
MEVEL Olivier	DREAL / UT13	olivier.mevel@developpement-durable.gouv.fr
MOINIER Magali	DDTM 13 / Service Urbanisme	magali.moinier@developpement-durable.gouv.fr

Le conseil général des Bouches du Rhône invité à participer à la réunion n'était pas représenté.

2. Bref rappel du contexte - Objet de la rencontre

Actuellement, l'avenue E.Miguët est la seule voie d'accès à la carrière GONTERO. L'inconvénient majeur de cette voie est qu'elle traverse selon un axe Nord/Sud la raffinerie de Provence - TOTAL Raffinage Marketing. Des risques potentiels sont donc induits par la circulation des véhicules sur cette route vers les équipements de la raffinerie proches de la route et inversement de la raffinerie vers les usagers de cette route, malgré les améliorations apportées à l'aménagement de cette route en terme de sécurité prescrites à l'établissement TOTAL RP.

Le statut actuel de la route est une voie privée de TOTAL RM avec servitude de passage.

Après plusieurs années de discussions en vain sur des possibles voies de contournement, les plus récents échanges ont porté sur des projets de contournements par l'Est (commune de Châteauneuf-Les-Martigues, CUMPM) dont les coûts ont été jugés prohibitifs du fait de l'importance des ouvrages de raccordement à créer sur le réseau routier existant.

L'objet de la présente réunion est de trouver un consensus de toutes les parties prenantes sur le projet proposé par TOTAL RP d'un accès par l'Ouest (commune de Martigues, CAPM), en contournant la raffinerie. En effet, cette option, déjà évoquée antérieurement par la Sté GONTERO, est de nouveau envisagée à la lumière des mesures d'expropriations potentielles des quartiers de La Meuriade et du clos Valmont qu'induirait le projet de PPRT et qui conduiraient à libérer des terrains.

Un plan du tracé de la voie alternative en question est joint au compte-rendu.

→ TOTAL RP transmettra aux participants par voie électronique un nouveau plan du tracé faisant apparaître les lignes de niveaux et les limites de parcelles ainsi qu'un plan du profil en long de ce tracé.

3. Justification du bien fondé de l'alternative proposée par TOTAL

En tant qu'initiateur de l'étude de ce nouveau tracé, et pour permettre de justifier une telle démarche au cours des réflexions engagées sur le PPRT de cette raffinerie, TOTAL doit développer un argumentaire pour démontrer en quoi il est préférable à l'avenue E.Miguet actuelle.

- L'exploitant TOTAL RP doit rédiger et transmettre à l'administration un argumentaire quantitatif et qualitatif pour démontrer, notamment, le gain en terme de risques technologiques. Au jour de la réunion, une première analyse quantitative en terme de distances impactées par seuils d'effets des phénomènes dangereux générés par la raffinerie avait été conduite par TOTAL pour chacun des tracés. Il convient de la compléter.

Pour ce faire, la DREAL demande à l'industriel des superpositions du tracé actuel de l'avenue E.Miguet et du tracé de contournement proposé par l'Ouest, avec les cartographies des aléas du PPRT en cours d'élaboration, pour chacun des 3 types d'effets. *NB : Si le gain en matière d'effets de surpression est manifeste (d'un aléa rouge TF+ pour l'avenue E.Miguet, on passe au plus à un aléa bleu M+ pour la voie de contournement par l'Ouest), il est en revanche moins évident en matière d'effets thermiques ou d'effets toxiques.*

De plus, au delà de la cinétique telle que définie pour les procédures du projet de PPRT ou de la démarche MMR qui s'attachent avant tout à des enjeux d'habitations, l'exploitant pourra mettre en évidence les possibilités de mise en sécurité voire d'évacuation de la voie de contournement alternative et de ses usagers dans le cas de certains scénarios (par exemple dispersions de gaz toxiques, feux de nappe...).

- Enfin, la DREAL demande en séance que l'exploitant TOTAL RP s'engage sur l'aspect suivant : les éventuelles modifications du relief induites par la création d'une voie de contournement par l'Ouest ne doivent en aucun cas engendrer une modification des distances d'effets des phénomènes dangereux pour lesquels le relief a été pris en compte, notamment dans le cadre de l'établissement des cartes d'aléas exploités dans le projet de PPRT en cours d'élaboration. Si les modélisations des distances de ces phénomènes devaient être reconduites après la création d'une telle voie, alors elles devront conduire au plus aux mêmes distances.
Cet engagement doit être formalisé par écrit par l'exploitant et joint à l'argumentaire évoqué ci-dessus.

4. Consensus sur le projet de tracé par l'Ouest

Toutes les parties représentées GONTERO, TOTAL, le SDIS, la mairie de Martigues, ainsi que les services de l'Etat s'accordent sur un consensus en faveur du tracé proposé.

Le SDIS considère que cette voie peut permettre un raccordement plus facile au réseau DFCI existant et peut constituer un accès de sécurité aux installations de la raffinerie pour les services de secours en cas de difficultés sur l'accès principal. Cet argument devra être mis en avant dans le dossier de présentation du projet.

Cette voie ne sera pas publique et l'accès devra y être réservé (voire réglementé) aux seuls usagers bénéficiant d'une servitude de passage et aux services de secours.

La mairie de Martigues indique que le PLU arrêté à ce jour reste compatible si le tracé proposé n'évolue pas. Elle attend que les services de l'Etat consultés sur ce document confirment cette position.

Concernant l'aspect foncier, toutes les parcelles impactées par le projet de contournement en objet appartiennent à la commune de Martigues ou à TOTAL RM à l'exception de 2 d'entre elles (une à la Provençale de gestion, l'autre à un particulier) et sur de faibles distances.

5. Etude de faisabilité technico-économique

TOTAL accepte de porter la maîtrise d'ouvrage de ce projet de contournement. L'industriel a déjà réalisé une étude de faisabilité préliminaire.

Un avant-projet sommaire préalable aux études de détails doit être réalisée. Un cahier des charges sera réalisé et envoyé à toutes les parties prenantes par TOTAL RP.

- De façon plus globale, l'étude devra inclure aux stades appropriés :
- l'intégration cohérente des voies DFCI à proximité ;

- le recensement des usagers qui doivent pouvoir accéder à la voie de contournement (GONTERO, SDIS, GEOSSEL, SPMR, mairies de Martigues et de Châteauneuf-les-Martigues...);
- le respect des obligations réglementaires liées à la constitution de ce type de voie, qui pourra comprendre la possibilité de circulation de piétons (de façon exceptionnelle) sur la voie dans des conditions de sécurité adéquates (accotements, trottoirs,...);
- la gestion des eaux pluviales de la voie et les ouvrages de franchissement hydrauliques;
- l'intégration des risques liés à la chute de blocs, avérée dans le secteur concerné ;
- l'intégration des zones de protection de la nature ;
- une première analyse de l'intégration paysagère compte tenu de la topographie des lieux ;
- les renseignements sur le statut à donner à cette route et les éventuelles servitudes à prévoir ;
- le maintien d'une voie de contournement alternative à minima pour les piétons et les véhicules légers en cas de blocage de la voie ;

Quant au financement des différentes études, TOTAL et GONTERO s'accorderaient a priori pour reconduire la même convention que celle passée pour le financement des études réalisées sur les projets de contournement par l'Est.

*Cas d'étude
réalisés*

Cette étude sera remise sous 6 mois maximum après approbation du cahier des charges par toutes les parties (approbation qui pourrait intervenir fin avril 2010), afin de pouvoir consulter officiellement les différents services concernés par un tel projet avant de passer à l'étape suivante.

S'agissant d'un projet dans une zone soumise à la loi littoral, le dossier de demande d'autorisation devra permettre de justifier la nécessité d'un tel ouvrage.

NB : en séance, suite à la demande de la mairie de Martigues à titre purement informatif, TOTAL précise que l'objectif est de faire de l'avenue E.Miguet une voie interne de circulation dans la raffinerie.

ANNEXE 9

Lettre du commissaire enquêteur

Du 21 janvier 2011

Et Réponse de la société GONTERO

Du 7 février 2011

60
vendredi 21 janvier 2011

Objet : Observations sur le dossier
De demande d'autorisation de poursuivre
l'exploitation de la carrière de calcaire
sise sur Martigues et Châteauneuf les Martigues.

Madame la Présidente,

Conformément à la procédure d'enquête publique, j'ai obligation de vous faire part des observations formulées par le public.
Le délai de réponse de votre part est fixé à 12 jours, et les questions et vos réponses seront jointes au dossier d'enquête.

Les observations portées sur les différents registres d'enquête sont favorables à la poursuite de l'exploitation, car celle-ci ne semble pas procurer de gêne quant à l'environnement.

Lors de ma permanence du 7 janvier 2011 à Châteauneuf les Martigues, j'ai reçu la visite de Monsieur G. Fauque responsable Département Prévention Industrielle.
L'observation consignée au registre consiste à demander la réalisation d'une voie de contournement du site par l'ouest ce qui réduirait le niveau de risque. Il souhaite que la réalisation de cette route conditionne l'obtention de l'autorisation d'exploitation.

Dans le dossier que vous avez déposé, ce contournement figure comme ayant votre préférence.

Il me serait agréable d'obtenir des éléments complémentaires, en particulier sur les conditions techniques, financières et dans quel délai cette voie pourrait être réalisée.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Madame, de recevoir mes meilleures salutations.

Claude Cappez
Commissaire Enquêteur.

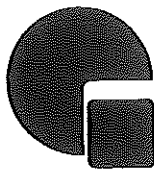
Madame Aubrieux - Gontéro
Présidente de la société « Carrière GONTERO »
2 Boulevard Edouard Herriot
13600 Martigues

le 07 janvier 2011

07 janvier 2011 à 16^h00. Maire de Chateaugay les Noyons
 Après lecture du dossier de demande de renouvellement de
 l'autorisation d'exploiter pour la Société des Carrières Gantero
 sur leur site de la Piède, TOTAL réitère sa demande de route de
 contournement au passage pour les véhicules vers la carrière sur
 l'Avenue Emile Duguot. Cette demande en faveur d'un contour-
 nement du site de la Raffinerie de Provence par l'Ouest réduirait
 notablement le niveau et la solution de contournement identifiée
 # niveau de

dans le dossier de renouvellement d'autorisation et qui
 convient à la Société des Carrières Gantero répond à cette attente.
 Afin de réduire le niveau de nuisance généré par les activités de la
 Société des Carrières Gantero et leurs évolutions, nous souhaitons
 que la réalisation de la route de contournement soit une
 condition liée à l'obtention de l'autorisation d'exploitation, sous
 réserve de l'obtention des validations administratives pour
 la réaliser.

Georges FAUSQUE, le 07/01/2011
 TOTAL Raffinerie de Provence



Gontero

C A R R I E R E S

Monsieur Claude CAPPEZ
Commissaire Enquêteur
23, Avenue de la Bartavello
13470, CARNOUX en PROVENCE

Martigues, le 7 Février 2011

*Objet : demande d'autorisation de poursuite d'exploitation
Carrière de calcaire sise Martigues et Châteauneuf les Mtg*

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous faisons suite à votre demande du 21 écoulé concernant notre dossier sous références et les éléments de réponses souhaités.

Nous avons noté que les observations portées sur les différents registres d'enquête sont favorables à la poursuite de cette exploitation qui semblerait ne pas procurer de gêne quant à l'environnement.

C'est un constat que nous avons fait suite aux différentes manifestations que nous organisons et au cours desquelles le site « en activité » est ouvert au grand public, aux scolaires, ainsi qu'aux Associations.

Le retour de ces Journées Portes Ouvertes est toujours très positif, en témoignent des articles de presse joints à la présente.

*Notre implication au niveau environnemental est constante, les actions permanentes :
Adhésion à la Charte Environnement des Industries de Carrières, gestion des eaux,
réaménagements coordonnés prenant en compte les particularités locales, opérations de
plantations, arrosage des pistes, etc.
Ce respect ne peut qu'être conforté par 4 générations de carriers natives de Martigues.*

Nous œuvrons également dans le domaine de la sécurité en faisant intervenir un organisme extérieur de prévention Prévenchem.

Concernant l'observation de Monsieur G. FAUQUE pour la Raffinerie TOTAL, nous vous confirmons que nous ne sommes pas opposés à un accès autre que l'Avenue Emile Miguet, l'option étant le tracé de contournement par l'Ouest, option retenue après de nombreux échanges et simulations avec les diverses parties prenantes concernées.

Nous sommes donc favorables à la réalisation de ce nouvel accès en notant toutefois que :

- Le parcours est plus long de 3,5 km environ soit 7 km par rotation, surtout très important.*
- L'arrivée et le départ de la carrière devront être modifiés car trop éloignés de l'entrée actuelle.*
- Nécessité de déplacer l'accueil bascule, les bureaux, le laboratoire et logement gardien.*
- Une réorganisation totale du plan de circulation va engendrer d'importants travaux des voies de circulation.*

2, boulevard Edouard Herriot - B.P. 50030

13691 MARTIGUES CEDEX

Tél. 04 42 81 69 34 / Fax 04 42 07 17 44



Gontero

C A R R I E R E S

En conséquence, et malgré l'incidence financière conséquente que cela engendrera pour notre société, nous vous confirmons que l'accès à notre site, qui nous est dû par TOTAL, pourrait être déplacé avec la création de cette nouvelle voie de contournement par l'Ouest.

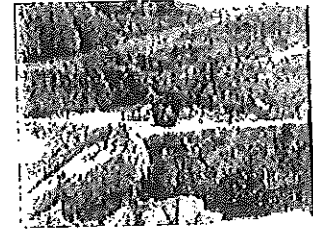
Le déplacement de cet accès direct actuel au profit d'une autre voie faisant suite à la demande de TOTAL, nous estimons qu'il leur appartient d'en assumer la charge. Le délai de réalisation de la voie devant être défini, nous souhaitons qu'il soit pris en compte dans le PPRT de TOTAL prévu pour 2012.

Espérant avoir apporté les réponses à votre courrier, nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'assurance de notre plus parfaite considération.

M-T AUBRIEUX-GONTERO.

PJ dossier presse.

Exploiter une carrière et prendre en compte l'environnement ne sont pas incompatibles !



Recherche:

>>

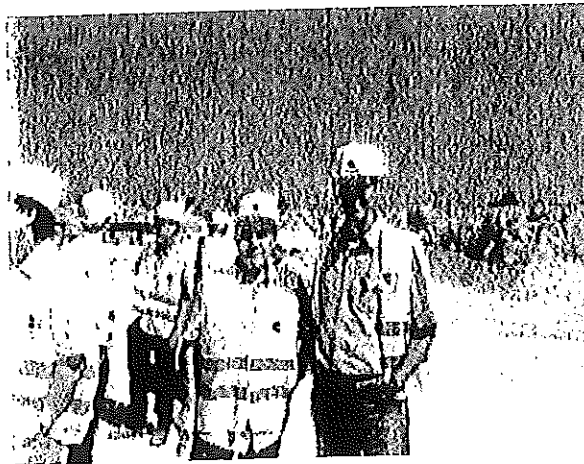
Sommaire [A la une](#) [Editos](#) [L'actualité de Région Verte](#) [Livres Panorama de presse](#)

lundi 28 juin 2010, par [Région Verte](#)

L'UNICEM PACA-CORSE a organisé, le 4 juin 2010, une journée annuelle d'échanges avec des élus locaux, des riverains, des associations de l'environnement qui permettait de découvrir la carrière de la Mède à Châteauneuf-les-Martigues dans les Bouches-du-Rhône.

Thèmes [Déchets](#)

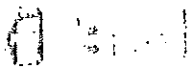
[- Décharges](#)
[Développement durable](#) [Eaux](#) [Mer Nature et écologie](#) [Terroir](#)
[- Agriculture](#)
[Transport](#)
[Urbanisme](#)
[Extra](#) [Suivez](#)
[Région Verte](#)
[Sites partenaires](#)



Michel FOUILLOUX – Région Verte a constaté, avec surprise, la bonne gestion de cette carrière familiale, dans le respect de l'environnement et qui offre à la fois :

- une méthode d'exploitation sérieuse,
- une revalorisation des déchets inertes,
- un réaménagement durable des sites exploités.

Dans les Alpes-Maritimes, Commune de Gilette (Bec de l'Estéron), l'exploitation d'une ancienne carrière est en cours d'aménagement par une plate-forme remblayée et compactée dans les règles de l'art de façon à accueillir une zone d'activités de 12 hectares.



L'Union nationale des industries de carrières et matériaux (Unicem) a organisé la seconde rencontre d'échanges avec les associations.

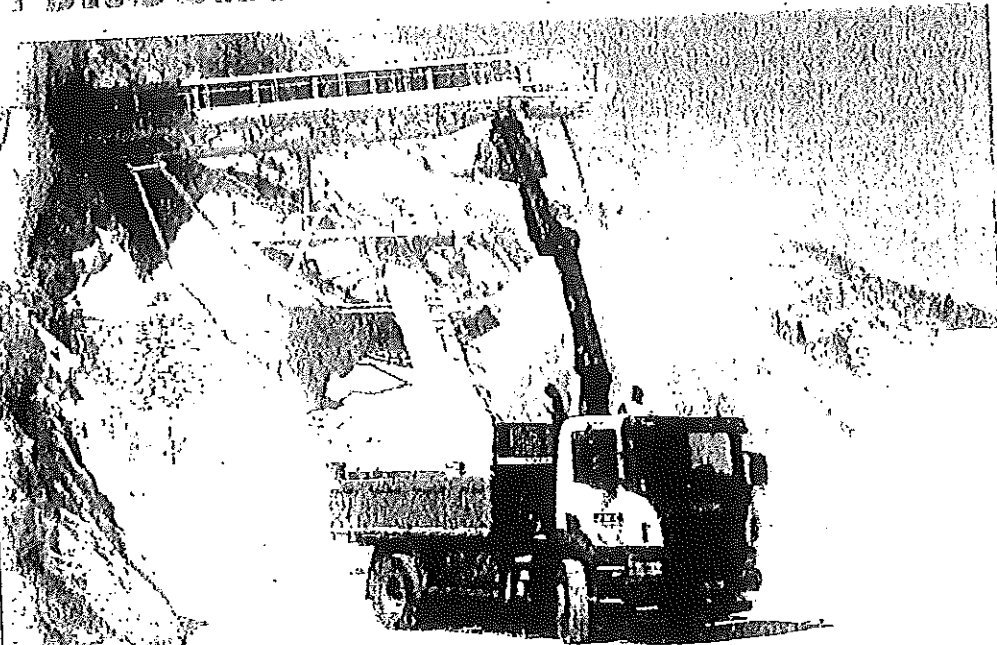


MARIE-JOSÉ ZORPI, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UNICEM.

Encore ébloui par la dimension du site, Michel Fouilloux (Association régionale verte) écoute avec attention les commentaires des exploitants de la carrière des Bouttiers, à La Mède. « Je suis émerveillé de voir de telles installations. Tout est bien organisé, les abords sont propres et l'on sent une attitude intelligente par rapport aux questions d'environnement ». Ce militant associatif originaire des Alpes-Maritimes était invité par l'Unicem-Paca pour une journée d'échanges. Ils étaient une trentaine à avoir fait le déplacement, en adhérant à la démarche. Cheville ouvrière de cette rencontre, Marie-José Zorpi, secrétaire générale de l'Unicem. Elle souhaite « que le dialogue soit permanent avec les associations de riverains et les membres de la Commission nationale des carrières (CNDC) ». L'an passé, en novembre 2009, les représentants du monde associatif avaient rencontré les exploitants dans une salle à Aix-en-Provence. Cette fois, la rencontre s'est déroulée sur le terrain. C'est donc par une belle journée ensoleillée - et sans vent - que la visite des installations a pu avoir lieu.

Il a fallu une bonne heure pour parcourir les pistes qui mènent du front de taille aux trémies de pierre brute, puis

L'Unicem Paca rencontre les associations



© Michel Deuff

du laboratoire aux dispositifs de chargement des produits finis. « C'est une autre planète », a commenté un visiteur. Allusion à un paysage vaguement lunaire, avec un panorama superbe par beau temps. Les engins sont à la taille de leur tâche. Les grues de 80 tonnes abattent des pans entiers de colline pour faire dégringoler la roche et l'extraire. L'exploitant répond aux questions sur la dangerosité et sur les risques. « Nous ne stockons pas d'explosifs sur place, ils sont préparés au fur et à mesure. Les tirs sont optimisés de façon à réduire les nuisances pour les riverains ». Visiblement, les représentants du monde associatif apprécient ces précautions. Ici, la roche mère est un calcaire de très haute pureté. Elle permet d'obtenir un large panel de produits. Les plus volumineux sont les blocs de 6 à 12 tonnes, ils sont destinés aux aménagements portuaires. Marie-José Zorpi a commenté : « La qualité de la roche est une aubaine pour les entreprises des environs qui disposent d'un appro-



JEAN-CLAUDE TEMPIER, SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DES ÉTUDES DES ÉCOSYSTÈMES DE PROVENCE (CEEP).

© Michel Deuff

visionnement à proximité des chantiers ». Une allusion directe à la nécessité de maintenir un maillage de carrière sur l'ensemble du territoire si l'on veut réduire les nuisances et éviter ainsi les transports longs et coûteux.

Des arguments auxquels Jean-Claude Tempier, le secrétaire de la Commission des études des écosystèmes de Provence (CEEP), est sensible. « Il faut des carrières : tout le monde veut une maison et nous empruntons des routes et des ponts. Mais nous devons maintenir une concertation

avec les exploitants afin de trouver des solutions alternatives lorsque des espèces sont menacées ».

Comme l'a expliqué Marie-Thérèse Aubrieux-Gontéro, la directrice de l'exploitation, le site est réhabilité en permanence. « Nous y plantons des arbustes et de la verdure afin que la nature reprenne ses droits. Nous avons mis en place un centre de tri des déchets inertes du BTP ». Les fonds de toupies et les résidus de même nature sont rebroyés et retournent dans le circuit,

✎ MICHEL DEUFF

ÉCONOMIE

Entrez dans la carrière !

Située entre Martigues et la Mède, la carrière Gontéro produit depuis les années 1930 des matières premières de grande nécessité. Avec un gisement d'une qualité exceptionnelle, exploitable sur de nombreuses décennies, cette « petite » entreprise familiale ne connaît pas la crise. Visite au cœur de son activité

René CHAPEL
FREDERIC PÉROUS

CARRIÈRE

La carrière Gontéro, dans son site actuel, a été créée en 1930. Elle a une production annuelle de 1,5 million de tonnes de granulats. Elle a été exploitée depuis 1932, sous la direction de René Gontéro, directeur technique de la carrière aux Bouttiers.

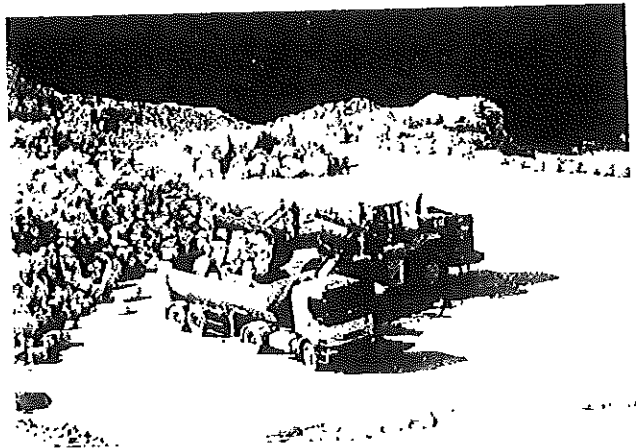
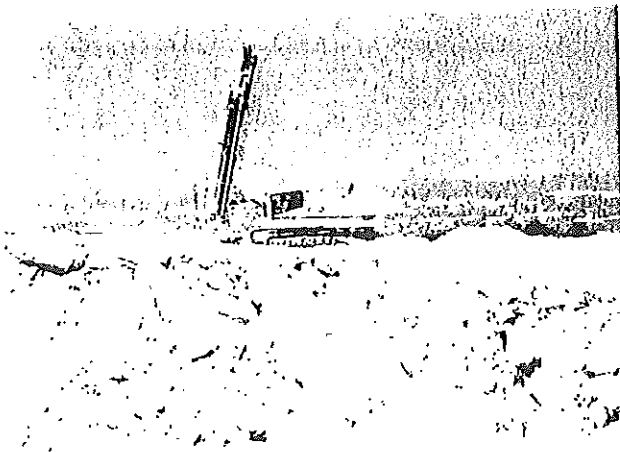
Pénétrer dans la carrière des Bouttiers équivaut à atterrir sur une autre planète. Un paysage lunaire à perte de vue, une couleur blanche du calcaire brut, des falaises taillées géométriquement... Et surtout, l'échelle de grandeur, qui semble avoir changé. Les engins que l'on croise ont des roues aussi grandes que des voitures et transportent des blocs de pierre pouvant peser plusieurs tonnes. On les retrouve notamment dans les digues de l'étang de Berre ou dans celles du port de Fos 2XL. Mais ces enrochements ne représentent qu'une infime partie de la production de la carrière. À partir de la roche mère est fabriqué le panel le plus complet des matériaux demandés par l'industrie aujourd'hui.

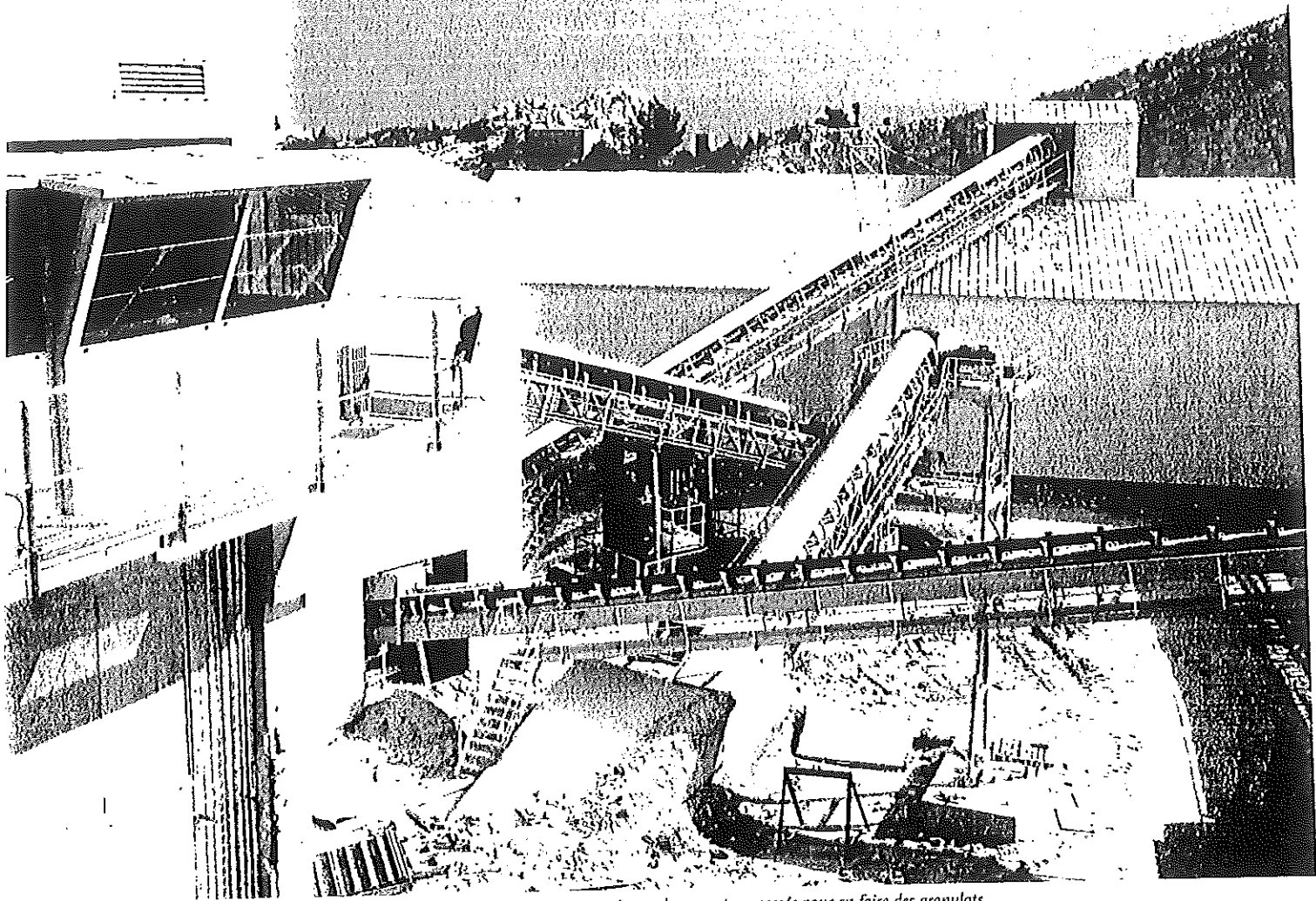
« Une bonne partie de Martigues a été construite avec cette roche, en particulier des ouvrages comme le viaduc ou le théâtre », précise René Gontéro, directeur technique du site. Deux exemples d'une liste interminable d'immeubles, de bâtiments publics, de routes, de voie ferrées... Bref, tout ce que l'on peut construire à partir de granulats, obtenus suite au broyage et au criblage de la pierre, réalisés dans

l'enceinte même de la carrière. « La chaîne de production est simple, on passe de l'extraction à l'usine. Nous avons dans un premier temps le minage à l'explosif de la roche, avec des moyens mécanisés, puis nous acheminons les matériaux vers les installations où l'on va concasser la roche, lui donner une certaine forme, une certaine dimension, puis, au fur et à mesure, on va la re-broyer pour obtenir un mélange de sables et de gravillons, ce sont des granulats », explique Julien Haute, ingénieur carrière aux Bouttiers.

Des matières d'avenir

Après l'eau, il s'agit de la matière première la plus consommée en France, elle sert à concevoir tuiles, agglos, béton, enduits, tuyaux, dalles, et entre dans la fabrication du verre, du papier ou encore de l'acier. « En gros nous en consommons en France sept tonnes par habitant et par an, soit plus de 420 millions de tonnes. On n'est pas près de se passer du caillou », sourit René Gontéro. Une aubaine pour Martigues et sa région, qui disposent ainsi d'un site d'approvisionnement





Après le minage de la roche à l'explosif, les blocs de calcaire sont transportés par dumper et concassés pour en faire des granulats.

de matériaux à quelques enjambées de leurs portes. Et à l'heure du développement durable, avoir cette proximité de livraison permet d'écourter un éventuel transport par camions provenant de sites plus éloignés, économisant dans le même temps de conséquents rejets de CO2 dans l'atmosphère. Mais ce n'est pas tout, la carrière des Bouttiers dispose d'un centre de tri et de valorisation des déchets du BTP, destiné à recevoir des déblais inertes

issus des travaux publics. Enfin elle procède également à la végétalisation et au boisement des zones exploitées, ce qui permet le retour de la faune locale (chèvres sauvages, perdreaux, lapins...).

Mais, est-il possible de faire carrière dans une carrière ? « Oui », répond sans hésitation Marie-Thérèse Aubrieux-Gontéro, présidente de l'entreprise « Granulats Gontéro ». « Beaucoup de gens viennent visiter notre site et repartent à chaque fois stupéfaits de l'évolution de nos métiers, poursuit-elle, ce n'est plus la pelle et la pioche... On trouve différents types d'activités, dans le domaine de la sécurité, de l'environnement, en passant par le travail en laboratoire ». Conducteur d'engins, chaudronnier, mécanicien, chef de chantier... Des métiers souvent peu connus des jeunes qui peuvent pourtant devenir de véritables vocations, et pas seulement pour les garçons. « Grâce à la technologie, la force physique n'est plus un élément important. Que ce soit dans les métiers des carrières ou du BTP, on ne fait plus de différence entre hommes et femmes, elles sont d'ailleurs nombreuses à nous rejoindre », reprend la présidente. D'autant que ces secteurs sont actuellement en demande d'emplois. Alors pourquoi ne pas profiter des opérations portes ouvertes organisées sur le territoire pour les découvrir ?





BOSSA NAOIR

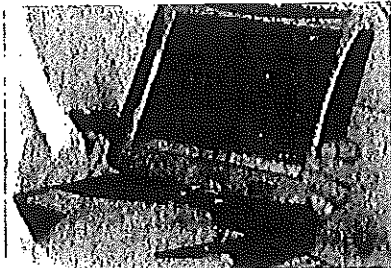
Chaque fois que l'on se rend à la capitale à l'occasion d'un événement, on se rend compte que les choses ont changé. Les rues sont plus propres, les transports sont plus efficaces, les services sont plus rapides. C'est ce que l'on appelle le développement durable. C'est ce que l'on appelle le progrès. C'est ce que l'on appelle la vie.



Pilotage sans fil à La Mède

Par Hubert de Yrigoyen - 19.03.08 - Magazine Terrassements & Carrières

    [Imprimer](#) [Envoyer par mail](#)



Parmi les derniers grands producteurs de granulats indépendants de la région Provence-Alpes-Côtes d'Azur, les carrières Gontero jouent de leur spécificité pour montrer aux grands groupes nationaux que l'innovation, la qualité et la capacité de production ne sont pas leur apanage. Le carrier s'affiche en pointe dans l'innovation et l'optimisation des process. Exemple sur le site des Bouttiers, à La Mède, totalement piloté par Wi-Fi. Une première en France.

René Gontero et sa sœur, Marie-Thérèse Aubrieux-Gontero, gèrent aujourd'hui deux sites d'exploitations représentant 1,7 million de tonnes de granulats par an. Dans le Gard, le site de Saint-Geniès-de-Comolas, est exploité depuis 1987 et produit 800 000 t annuelles de granulats calcaires, principalement destinés aux bétonniers (voir reportage pages 30-31). Mais le site historique de la famille Gontero, c'est la carrière des Boutiers, située à La Mède, à cheval sur communes de Martigues et de Châteauneuf-les-Martigues. Exploitée depuis 1932, elle fournit du carbonate de chaux très pur (97 % de carbonate de calcium) essentiellement utilisé dans l'industrie du béton prêt à l'emploi, la préfabrication, les travaux publics et l'industrie lourde (sables, gravillons, graves, filler, produits de précriblage, tout-venant, enrochements, calcaire de type industriel). Sa production annuelle moyenne est de 850 000 tonnes, avec un maximum de 980 000 tonnes. L'exploitation de 68 ha de surface totale (91 ha autorisés) se déploie sur 5 paliers avec des fronts de taille de 15 mètres de hauteur. Les installations comprennent schématiquement deux installations primaires en parallèles (850 kW) et un poste secondaire (1850 kW). La première installation primaire, la plus ancienne, date des années 1970 et est composée d'un alimentateur vibrant, d'un scalpeur, d'un concasseur à mâchoires primaire CRR1616, de 2 cribles, de vibrants et de nombreux transporteurs à bandes. Là, le concasseur primaire sort un matériau 0/350 mm (débit 700 t/h) qui est directement acheminé dans le pré-stock. La seconde installation primaire a été conçue et montée entre 2006 et 2007 spécialement pour la fabrication de calcaire industriel pour la cimenterie Kerneos. Elle est alimentée par une pelle hydraulique Caterpillar 345C et équipée d'un alimentateur vibrant, d'un concasseur à mâchoires (EB1350, 500 t/h de débit), d'un crible à 2 étages, d'un silo de stockage, de nombreux transporteurs à bandes et d'un système automatique de livraison / pesage par badge. Ici, le matériau concassé (0/350 mm) est directement criblé et la fraction de calcaire industriel 70/140 mm est directement acheminée par transporteur à bandes vers un silo de stockage dont la capacité est de 2000 tonnes. La fraction de matériaux qui n'est pas utilisée dans la fabrication de calcaire de type industriel est directement acheminée vers le pré-stock. Ce dernier fait tampon entre les installations primaires et le poste secondaire.

L'installation secondaire (débit 500 t/h) est composée d'un scalpeur, d'une plateforme de broyeur composée elle-même de 3 broyeurs (1 broyeur à percussion et de 2 broyeurs à axe vertical) et d'un bâtiment de criblage et de stockage composé lui-même de 6 cribles et de 15 silos de stockage pour les produits finis. Chaque étape est dotée d'un système de dépoussiérage par filtration à manches.

Pilotage

par

Wi-Fi

« L'idée d'un pilotage Wi-Fi (réseau informatique sans fil) est venue lors d'une discussion avec Alexandre Blanc, automaticien de la société AP2I », se souvient René Gontero, directeur technique des carrières éponymes. « On se posait la question sur la possibilité de piloter directement l'installation primaire ainsi que la future installation primaire « bis », alors en cours de projet de

conception, depuis la cabine de la pelle hydraulique. A la suite de ces discussions, le projet de pilotage des installations primaires -CRR16 et EB1350- en Wi-Fi est né. » Il a été développé par la société AP2I, une société d'automatisme de la région marseillaise avec qui Gontero avait déjà travaillé pour des projets d'automatisme sur ses différentes carrières. « Le principal point du cahier des charges était d'avoir une couverture suffisante du système Wi-Fi dans l'intégralité de l'installation en particulier à l'intérieur des bâtiments », évoque René Gontero. « Actuellement, nous pouvons réceptionner le signal Wi-Fi dans un rayon de 400 mètres. D'ailleurs, si nous avions eu des problèmes de réception, des zones d'ombre, nous aurions pu éliminer ces problèmes par la mise en place d'émetteurs secondaires qui auraient servi de relais. On peut ainsi contrôler l'ensemble de l'installation de traitement primaire. La ligne des années 1970 comme celle de 2006-2007. Cela inclut tous les convoyeurs, les concasseurs, les cribles, les mesures de niveaux, le chargement des camions, les bascules... »

« Le principe du système est basé sur l'échange d'informations au format Ethernet TCP/IP entre l'interface Homme – Machine (contrôle de commande) et l'Automate Programmable Industriel qui, lui, gère et commande les organes de l'installation », explique Alexandre Blanc, automaticien de la société AP2I. « L'ordinateur permettant de contrôler l'automate à distance par le réseau Wi-Fi est donc portable, à écran tactile, mais aussi totalement hermétique à la poussière. » Concrètement, un seul opérateur contrôle désormais l'ensemble des deux installations primaires via un système de pilotage par Wi-Fi. Il peut ainsi sortir de sa cabine de pilotage pour effectuer directement l'inspection visuelle des installations en fonctionnement, ou bien agir plus rapidement sur des problèmes de bourrage sur un tapis, tout en ayant un œil sur les autres installations en fonctionnement. « Nous avons tout de même conservé un contrôle de commande et écran de visualisation à commande tactile dans la cabine de pilotage », précise René Gontero. Ce système a été mis en place pour répondre à 3 problèmes primordiaux. « Il résout des problèmes de sécurité lors d'intervention sur des équipements de travail », témoigne le directeur technique. Par exemple, le pilote de l'installation peut se situer directement à côté de l'équipement de travail à redémarrer après intervention ou après débouillage. Ainsi il contrôle mieux le redémarrage mais aussi la présence du personnel de maintenance à proximité de l'équipement à redémarrer. Il n'y a plus aucun problème de communication entre le personnel de maintenance et le pilote d'installation dans sa cabine qui, en temps normal, ne voit rien de ce qui se passe. Il simplifie d'autant les problèmes de maintenance, et, par le gain de temps que ce système amène, permet d'améliorer notre productivité. »

Sécurité,

maintenance,

production

Sans recevoir de formation particulière sur ce système de pilotage mobile, du fait de leur expérience sur l'ancien poste de pilotage, les personnels ont accepté facilement la mise en place du système Wi-Fi. « Il est d'une simplicité déconcertante », insiste René Gontero. « Il amène des résultats bien au-delà de nos espérances, surtout au niveau de la sécurité. En effet, ce système simplifie et sécurise vraiment les opérations de redémarrage des installations après le bourrage d'un organe, convoyeur ou autres. Dans ce cas, il n'y a plus besoin d'intermédiaire entre le poste de pilotage et l'endroit où a eu lieu le bourrage. On supprime les risques de malentendus ou les confusions. De plus au niveau de la maintenance et de la production, ce système permet au pilote d'installation de réaliser un tour de surveillance complet des installations en fonctionnement tout en ayant un œil sur ce qui se déroule, en temps réel, à n'importe quel point des deux installations primaires. Aujourd'hui, les connaissances techniques et le savoir-faire des carriers disparaissent devant les offres clés en mains proposées par les principaux fournisseurs de matériels. C'est à nous d'innover et de tester les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies pour améliorer les process et gagner en efficacité, productivité et rentabilité. »

Article mis en ligne sur le site www.francebtp.com

MÉNAGEMENT / Du BTP à l'agroalimentaire, la demande est grande

Les carrières Gontero vivront au moins jusqu'en 2036

Durant tout le mois de juin, les carriers organisent des journées portes ouvertes. C'est ainsi que Marie-Thérèse Aubrieux-Gontéro, co-gérante avec René Gontero des carrières du même nom, a accueilli une centaine de personnes dans la carrière des Bouttiers, située entre Martigues et Châteauneuf. Sur la région Paca, les carriers organisent déjà des journées portes ouvertes depuis 2002, explique Marie-Thérèse Aubrieux-Gontéro. La manifestation devient nationale. Il s'agit de faire connaître nos métiers et les différentes professions en lien avec la nôtre : les fournisseurs, le Bâtiment Travaux Publics, mais aussi les métiers liés à l'environnement. Située sur la chaîne calcaire urgonienne de la Berthe, la carrière des Bouttiers offre un matériau calcaire de construction très réputé et très recherché notamment pour les enrochements des édifices leur assurant une grande durabilité. Il est inscrit dans l'histoire locale : la digue de l'Étang de Berthe, le viaduc de l'autoroute, le théâtre des Salins... Grâce à l'installation d'un système de concassage automatisé depuis un an, qui devrait se généraliser au niveau des trémies, la carrière des Bouttiers répond aux exigences de production des entreprises de BTP régionales. Lors de la visite, le public a observé dans les hauteurs de la carrière un troupeau de chèvres, habituées des



Edgar Aubrieux-Gontéro présente la carrière des Bouttiers : un décor pharaonique avec les gros blocs d'enrochements des édifices locaux. / PHOTO B.V.

lieux. "Nous sommes aussi très sensibles aux questions environnementales" complète Marie-Thérèse Aubrieux-Gontéro. "Nous travaillons en partenariat avec la Direction Régionale de l'environnement (Diren)". Présenté lors de la visite, Colette Clapier, représentante de la Diren confirme que "la carrière des Bouttiers répond aux exigences de la réglementation de la loi de 1993 sur l'impact d'extension de la carrière qui ne doit pas dépasser la ligne de crête de la chaîne afin que la carrière soit la moins vue possible de l'extérieur. Les lieux en fin d'exploitation

sont également « revégétalisés » tout en veillant au maintien de la biodiversité de la faune et de la flore."

"En 2006, nous avons signé un accord d'exploitation pour 30 ans, ce qui représente environ 100 Ha, correspondant à une exploitation de 30 millions de tonnes soit 980 000 tonnes par an" précise Edgar Aubrieux-Gontéro, responsable de vente, un long avenir assuré pour les carrières Gontero. □

B.V.

CONTACT

Carrière Gontero, 2 bd
Edouard-Herriot
04 42 81 69 34.

LES COSMÉTIQUES

L'exploitation concerne des enrochements de 12 tonnes, chaque bloc étant contrôlé un par un, jusqu'aux granulats millimétriques et le "filler", poudre très fine récupérée par aspiration et destinée à l'agroalimentaire, l'amendement des sols ou bien encore l'industrie cosmétique. "Tous les matériaux sont conformes aux normes européennes de 2005" précise Françoise Dubocage, responsable du laboratoire de chimie de la carrière.

ANNEXE 10

Avis de l'autorité environnementale

En date du 21 octobre 2010



Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marseille, le 21 octobre 2010

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>

Unité Territoriale
des Bouches du Rhône

Subdivision de Martigues 1
Route de la Vierge
13500 MARTIGUES

N/Référence

Affaire suivie par : Serge PLANCHON
serge.planchon@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 04.91.83.63.26 – Fax. : 04.91.83.64.40

Avis de l'autorité environnementale

GIDIC 64-01325-P2

- Objet :** Avis de l'autorité environnementale pour un projet d'installation classée
Demande en date du 12 avril 2010 de la société des Carrières Gontero
Exploitation de la carrière des Boutiers sur le territoire des communes de Martigues et
Châteauneuf-les-Martigues
- Références :** Transmissions du 30 avril et du 28 septembre 2010

1 Présentation du projet :

La société familiale des Carrières Gontero exploite sur le territoire des communes de Martigues et de Châteauneuf-les-Martigues une carrière au lieu-dit les Boutiers depuis près de 85 ans.

Ce site fait l'objet d'une autorisation d'exploitation depuis 1926 avant modification du code minier par la loi n°70-01 du 2 janvier 1970, puis régularisée par AP du 15 janvier 1981 pour une durée de 25 ans.

L'arrêté préfectoral complémentaire du 4 janvier 1999 pris pour application de la loi du 4 janvier 1993 relatif au régime des carrières et de l'arrêté ministériel du 10 février 1998 relatif aux garanties financières confirme l'autorisation jusqu'au 15 janvier 2006 à raison d'une production globale de matériaux de 900 000 tonnes annuels (700 000 tonnes de granulats et 200 000 tonnes de stériles) et ce, sur une superficie de 91 ha.

Par l'arrêté préfectoral n°2005-34-c du 12 janvier 2006, la société des Carrières Gontero a été autorisée à poursuivre l'exploitation de la carrière sur une superficie de 68 ha pour une production annuelle moyenne de 850 000 tonnes avec un maximum annuel de 980 000 tonnes. L'arrêté préfectoral a été annulé par le tribunal administratif de Marseille le 4 décembre 2008 suite au recours déposé par la société Total.

Le 29 janvier 2009, la société des Carrières Gontero a été mise en demeure de régulariser sa situation administrative en déposant une nouvelle demande en application de l'article L512-1 du Code de l'Environnement. L'arrêté de mise en demeure était accompagné de prescriptions techniques permettant à cette société de poursuivre temporairement l'exploitation de ce site, pour le motif d'intérêt général tiré des graves conséquences économiques et sociales qui auraient résulté de l'interruption de l'exploitation de la carrière.

Le dossier de demande de régularisation a été déposé dans les délais imposés par l'arrêté de mise en demeure précité. Ce dossier a dû ensuite être complété pour être reconnu recevable sur le fond. Les compléments demandés ont été transmis en avril 2010.

La demande comprend les trois principales activités suivantes :

- poursuite de l'exploitation de la carrière à ciel ouvert de roches massives sur une surface de 68 ha dont 48 ha concernés par l'extraction, compensés par un approfondissement de l'exploitation à la côte +65 NGF, avec une production moyenne annuelle de 850 000 tonnes et une production maximale de 980 000 tonnes ;
- traitement de matériaux à l'aide d'une installation fixe existante représentant une puissance totale installée de 3 000 kW et recyclage de déchets inertes issus du BTP dans une installation de concassage - criblage mobile d'une puissance de 350 kW.

Le renouvellement de l'autorisation de la carrière est sollicité pour une durée de 30 ans. Le gisement calcaire d'excellente qualité est identifié dans le Schéma Départemental des Carrières des Bouches-du-Rhône comme gisement remarquable. Les réserves du gisement sont estimées à plus de 100 ans.

La carrière située immédiatement au sud de la raffinerie Total (installation de la raffinerie dans les années 1930) est exploitée en dents creuses. L'abattage des matériaux est réalisé par des tirs de mines. Les explosifs sont pour la plupart fabriqués sur place à l'aide d'une Unité Mobile de Fabrication d'Explosifs, qui a fait l'objet d'une déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Les matériaux extraits sont transformés in situ dans des installations autorisées pour être commercialisés sous forme de granulats et de sables. Cette exploitation participe à l'approvisionnement en calcaire de la cimenterie de la société Kerneos de Fos sur Mer et en granulats de marchés de proximité, dont une dizaine de centrales à béton, dans un périmètre de 20 km autour de la carrière.

2 Cadre juridique

Compte tenu de l'importance et des incidences du projet sur l'environnement, celui-ci est soumis à l'avis de l'autorité environnementale, conformément aux articles L 122-1 et R 122- 1-1 du code de l'environnement.

L'avis porte sur la qualité du dossier de demande d'autorisation, en particulier de l'étude d'impact et de l'étude de danger, et sur la prise en compte de l'environnement dans le projet. Il devra être mis à la disposition du public au cours de l'enquête publique.

Selon l'article R122-13 du Code de l'environnement, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, donne son avis sur le dossier d'étude d'impact dans les deux mois suivant la réception d'un dossier complet. Selon l'article R122-1-1 du Code de l'environnement, l'autorité administrative compétente pour le projet est le préfet de Région. Pour préparer son avis, le préfet de région s'appuie sur les services de la DREAL.

Comme prescrit à l'article L 122-18 et R 512-3 du code de l'environnement, le porteur du projet a produit une étude d'impact et une étude de danger qui ont été transmises à l'autorité environnementale. Il comporte l'ensemble des documents exigés aux articles R512-2 à R512-10.

Le dossier a été déclaré recevable et soumis à l'avis de l'autorité environnementale le 31 août 2010.

2/1

L'avis ci-joint, transmis au pétitionnaire, est mis dans le dossier d'enquête publique.

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation prévue à l'article L 512-1 du Code de l'environnement, au titre des rubriques listées dans le tableau ci-dessous.

Désignation des installations	Nomenclature ICPE	Capacité	Classement
Exploitation de carrière	2510-1	800 000 t/an en moyenne 980 000 t maximum	A
Broyage, concassage, criblage de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels	2515-1	3 350 kW	A
Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes	2517-2	50 000 m3	D
Installations de compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 105 Pa	2920-2-b	177 kW	D
Installation de distribution de liquides inflammables	1434-1-b	5 m3/h	DC
Fabrication de produits explosifs	1310-2-c	41 kg	D
Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables visés à la rubrique 1430	1432-2	9,9 m3	NC
Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur	2930-1	250 m²	NC
Travail mécanique des métaux et alliages	2560	45 kW	NC

A : autorisation -- D : déclaration -- DC : déclaration avec contrôle périodique --
NC : installations et équipements non classés mais proches ou connexes des installations du régime A

3 Les enjeux identifiés par l'autorité environnementale

Le site de la carrière n'est pas situé au sein de protections réglementaires mais se trouve entièrement inclus à l'intérieur d'une zone inventoriée au titre du milieu naturel : il s'agit de la ZNIEFF n°13152100 correspondant aux Chaînes de l'Estaque et de la Nerthe . ». Ce périmètre est actuellement en cours d'actualisation. Il devrait devenir la ZNIEFF de type II N° 13-152-100 « Chaînes de l'Estaque et de la Nerthe – massif du Rove – collines de Carro ».

La proximité du site Natura 2000 FR 9301601 : site de la Cote Bleue et de la Chaîne de l'Estaque (Zone Spéciale de Conservation au titre de la Directive Habitats) nécessite d'effectuer une évaluation des incidences et d'apprécier les incidences du projet sur la fonctionnalité du site.

Ce contexte pour lequel la flore présente un remarquable intérêt laisse présager la présence d'espèces protégées inféodées à ces milieux et qui présentent des enjeux de conservation élevés.

La carrière est située dans un secteur concerné par des formations calcaires karstiques qui présentent des enjeux de maîtrise des pollutions accidentelles notamment à la source. La roche exploitée est très massive, donc peu fissurée. Elle est peu perméable et favorise davantage le ruissellement que l'infiltration. L'exutoire final de ces eaux de ruissellement est l'Etang de Berre qui fait par ailleurs l'objet d'un programme de réhabilitation depuis plusieurs années. Les enjeux liés à l'eau sont donc présents : il s'agit de maîtriser la collecte des eaux pluviales et des pollutions accidentelles liées notamment à la présence d'engins mécaniques.

La situation particulière de la carrière dans le massif calcaire à proximité de la façade maritime de la Cote Bleue et la présence de stocks et d'installations industrielles appellent une attention particulière quant à l'insertion paysagère et à la réhabilitation du site après exploitation.

La situation de la carrière au sein de l'aire d'appellation d'origine contrôlée (AOC) «Huile d'Olive d'Aix en Provence» et à proximité de l'aire AOC viticole des «Coteaux d'Aix en Provence» appelle une maîtrise des émissions de poussières en tenant compte des vents dominants.

La carrière contribue à l'émission de fines particules de poussières PM10 et PM2.5 du fait du mode d'extraction et de traitement des matériaux. Les enjeux liés à la qualité de l'air sont forts dans la zone d'étude qui est concernée par une procédure d'information, de recommandation et d'alerte du public en cas de pics de pollution aux particules PM10.

Les enjeux liés à la protection du cadre de vie visent à la fois la préservation des ambiances sonores et le respect des seuils réglementaires pour le bruit et les vibrations. La carrière est toutefois située loin des lieux habités et séparée d'eux par la raffinerie Total.

Les enjeux liés à la sécurité routière sont à signaler. En particulier, il est à noter que les camions empruntent une route qui traverse la raffinerie Total, classé SEVESO. Le risque d'accident constitue donc un enjeu fort au titre des effets domino potentiels.

4 Qualité du dossier de demande d'autorisation

Les articles R512-3 à R512-6 définissent le contenu du dossier de demande d'autorisation, l'article R-512-8 définit le contenu de l'étude d'impact et l'article R512-9 définit le contenu de l'étude de dangers.

L'étude d'impact comprend les six chapitres exigés par le code de l'environnement, et couvre l'ensemble des thèmes requis. Elle est complétée par l'évaluation des incidences Natura 2000 : le rapport présentant cette évaluation des incidences du projet sur le site Natura 2000 et le volet naturel de l'étude d'impact ont été dissociés de l'étude d'impact proprement dite.

4-1 – Etat initial et identification des enjeux environnementaux sur le territoire par le porteur de projet

➤ Etat initial

- Par rapport aux enjeux identifiés, le dossier a convenablement analysé l'état initial et ses évolutions pour les enjeux de la zone d'étude et de manière proportionnelle sur les thèmes suivants : le sol et le sous-sol, l'hydrogéologie, l'hydrologie, les données climatiques, la qualité de l'air, le milieu naturel, l'environnement naturel et le paysage.
- La profondeur de la nappe souterraine à plus de 100 m et le faible développement du réseau superficiel rendent le risque de pollution des eaux faible. Une étude hydraulique a été réalisée afin d'assurer une gestion optimale des eaux de ruissellement et supprimer tout rejet à l'extérieur du site.
- Les mesures d'empoussiérage effectuées régulièrement autour du site pendant son exploitation montrent que l'incidence de la carrière telle qu'elle est actuellement exploitée est faible.
- Les campagnes de mesures de bruit et des vibrations des tirs de mines démontrent le respect, dans les conditions d'exploitation actuelle, des seuils fixés par l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994.
- Par rapport à l'enjeu de préservation de la biodiversité présenté dans la partie 3, une étude spécifique a été conduite sur la zone d'influence directe du projet afin de déterminer les sensibilités de la zone d'étude. Une enquête bibliographique et deux campagnes de prospections de terrain, réalisées en bonne période du calendrier écologique, l'une en automne, l'autre au printemps, ont porté sur les différents compartiments biologiques susceptibles d'être significativement impactés par le projet : habitats naturels, flore vasculaire, faune invertébrée et vertébrée. Les habitats recensés présentent un intérêt patrimonial modéré à assez fort. Quatre espèces floristiques à valeur patrimoniale dont deux protégées par la loi, l'ophrys de Provence et l'hélianthème à feuilles de Marum, ont été recensées. Plusieurs stations d'hélianthème à feuille de marum et une station d'Ophrys sont présentes sur la zone d'étude. Les stations ont été cartographiées.

- Les enjeux faunistiques et entomofaunistiques sont très faibles. L'intérêt de l'herpétofaune réside dans son caractère méditerranéen encore assez marqué. Toutefois, aucune espèce à forte valeur patrimoniale n'a été rencontrée. Une espèce remarquable est très potentielle : le lézard ocellé. Concernant l'avifaune, sur les 14 espèces d'intérêt patrimonial contactées, seule l'une d'elle, le Pipit rousseline, niche sur l'emprise du projet. Cette espèce, vulnérable à l'échelle européenne, présente un intérêt patrimonial fort.
- Le projet est situé en zone NC4 du POS de Martigues qualifiée de « secteur de richesses naturelles réservées à l'extraction de matériaux » et en zone NC2 du PLU de Châteauneuf-les-Martigues, désignée comme une « zone de ressources naturelles destinée à l'exploitation de matériaux ». Ces secteurs prévoient l'accueil de carrières ainsi que les installations nécessaires à leur fonctionnement.
- La carrière se situe en partie dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques Technologiques qui est en cours d'élaboration autour de la raffinerie Total, établissement classé SEVESO.

➤ Articulation du projet avec les plans et programmes concernés

L'étude met en évidence de manière satisfaisante la prise en compte et la compatibilité par rapport aux différents plans et programmes suivants :

- Schéma Départemental des Carrières (lequel qualifie le gisement exploité de remarquable) ;
- POS de la commune de Martigues ;
- PLU de la commune de Châteauneuf-les-Martigues ;
- SDAGE Rhône-Méditerranée ;
- Plan de Protection de l'Atmosphère (lequel n'identifie pas la carrière comme un site particulièrement polluant qui participe à la réduction des nuisances de transport du fait de l'approvisionnement d'un marché de proximité) ;
- Directives Territoriales d'Aménagement des Bouches-du-Rhône ;
- Plan départemental de Gestion des Déchets du BTP.

4.2- Analyse des effets du projet sur l'environnement

➤ phases du projet

L'étude prend en compte tous les aspects du projet :

- la phase de chantier (défrichage, décapage) pour les zones non encore exploitées,
- la période d'exploitation,
- la période après exploitation (remise en état).

Elle prend en compte les impacts cumulés avec les autres carrières concernant la zone.

➤ analyse des impacts

Par rapport aux enjeux présentés, le dossier analyse convenablement les impacts du projet sur les différentes composantes environnementales. Les impacts sont identifiés en prenant en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement. Les mesures d'évitement et de réduction des impacts proposées sont pertinentes et conséquentes. Le justificatif du choix du périmètre d'exploitation retenu est argumenté.

Les impacts sur le milieu physique (sol, sous-sol, eaux superficielles et souterraines, climat et air) sont faibles.

Les impacts vis à vis du milieu naturel ont été évalués de faible à fort selon le compartiment biologique considéré.

Les impacts sur les commodités du voisinage (bruit, poussières, vibrations), directs et temporaires, sont faibles. La première habitation est à plus de 450 m du site. Les risques sanitaires sont faibles. L'impact du transport des matériaux sur le trafic de l'autoroute A55 et sur la RD 568 est peu important mais il est très significatif au niveau de l'avenue Emile Miguet qui traverse la raffinerie Total sur un axe Nord-Sud (cette route est historiquement la seule voie de desserte de la carrière pour laquelle la société Gontero bénéficie actuellement d'une servitude de passage). Le transport a fait l'objet d'une note spécifique.

L'impact sur l'agriculture et sur le patrimoine archéologique est nul.

➤ Le projet et le paysage – Le réaménagement

L'étude paysagère s'est appuyée sur les données contenues dans l'atlas des paysages des Bouches du Rhône et sur une large analyse des perceptions visuelles (reportages photographiques, coupes, profils ...). Ce diagnostic paysager a conduit à des prescriptions d'intégration paysagère.

La carrière se situe à la charnière de deux unités paysagères : bassin de l'Etang de Berre et Chaîne de la Nerthe. Elle constitue l'horizon sud de l'étang de Berre entre Martigues et Marignane, ce qui la situe en position sensible de perception visuelle lointaine dans un vaste ensemble paysager.

Parmi les mesures de limitation de l'impact visuel, ont été respectivement retenus : la conservation des deux éperons rocheux, le traitement de l'entrée du site et la végétalisation du merlon nord, le recul des fronts sommitaux coté sud, le talutage au pied des éperons est et ouest d'une hauteur de 60 m et la poursuite du réaménagement coordonnée aux travaux d'exploitation.

La raffinerie Total située au nord de la carrière masque cette dernière depuis les zones fortement fréquentées telle que l'autoroute A55.

➤ Qualité de la conclusion :

Si l'étude conclut à la présence d'impact du projet sur l'environnement, elle propose des mesures d'évitement, de réduction et/ou de compensation telles que :

- la maîtrise du ruissellement des eaux de pluie par la présence de merlons et de six bassins d'orage ;
- la maîtrise des pollutions accidentelles par des mesures de prévention telles que l'entretien des engins sur une aire étanche ;
- la limitation des émissions de poussières par arrosage des pistes, par captation et stockage en sortie de l'installation secondaire et par un suivi des retombées ;
- la limitation des nuisances sonores pour respecter les seuils réglementaires ;
- la participation à la surveillance des vibrations consécutives aux tirs de mines des trois carrières présentes dans le massif de la Nerthe ;
- la mise en défens des secteurs à forte sensibilité environnementale par la réduction de l'emprise du projet.

Elle propose également les mesures d'accompagnement du projet ci après :

- la réalisation d'un audit écologique avant démarrage des travaux ;
- l'aménagement du calendrier des travaux en fonction de la période de reproduction du Pipit rousseline ;
- la mise en place d'une veille annuelle des enjeux écologiques de la carrière et ses abords sur la durée d'exploitation de la carrière .

4.3- Justification du projet

Les justifications ont bien pris en compte les objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national à savoir : meilleures technologies disponibles, réduction du risque à la source, changement climatique, biodiversité, paysages, ressources (énergie, eau, matériaux), santé publique. Il s'agit d'un site exploité depuis 1930.

4.4- Mesures pour supprimer, réduire et si possible compenser

Au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente les mesures pour supprimer et réduire les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse de l'environnement et les effets potentiels du projet.

La mise en place de mesures d'évitement des espèces végétales protégées se traduit par un recul de la limite d'extraction de plus de 200 m vers l'ouest.

Les mesures d'accompagnement du projet visent la mise en place d'un audit de chantier avant démarrage des travaux et d'un suivi scientifique de type veille écologique pendant la phase des travaux d'exploitation de manière à vérifier l'évolution des habitats et au besoin d'apporter des mesures correctrices. Ces mesures ont été précisément identifiées et chiffrées.

4.5- Maîtrise des risques accidentels

Les potentiels de dangers des installations sont identifiés et caractérisés sans omettre ceux liés aux modes d'approvisionnement et d'acheminement des matières. En particulier, une attention particulière a été mise sur le passage par l'avenue Emile Miguet qui traverse le site classé SEVESO de la raffinerie Total. La fabrication des explosifs sur le carreau de la carrière juste avant utilisation réduit considérablement les risques liés au transport de ces produits.

L'étude de dangers permet une bonne appréhension de la vulnérabilité du territoire concerné par les installations dans la mesure où les enjeux sont correctement décrits (i.e les personnes, biens, activités, éléments du patrimoine culturel ou environnemental, menacés ou susceptibles d'être affectés ou endommagés).

Les événements pertinents relatifs à la sûreté de fonctionnement survenus sur d'autres sites mettant en œuvre des installations, des substances et des procédés comparables ont été recensés.

L'exploitant a fourni une synthèse de l'évaluation préliminaire des risques qu'il a menée.

L'étude des dangers a correctement été menée et ne montre pas d'accident entraînant des conséquences significatives pour les populations voisines.

4.6- Conditions de remise en état et usage futur du site

Au vu des impacts réels ou potentiels présentés, la remise en état et les conditions de réalisation proposées sont présentées de manière claire et détaillée. Les propositions en matière de réaménagement ont été détaillées : elles illustrent l'optimisation de l'intégration paysagère.

4.7- Résumés non techniques

Les résumés non techniques des études d'impact et de danger abordent tous les éléments du dossier. Le résumé non technique de l'étude d'impact est lisible, clair et bien illustré. Celui de l'étude de dangers est complet.

4.8- Analyse de méthodes (pour les catégories prévues au 6^{ème} du II de l'article R512-8)

L'étude informe convenablement des méthodes utilisées pour analyser les effets du projet sur l'environnement.

4.9 - Prise en compte de l'environnement par le dossier d'autorisation

Le projet prend en compte les enjeux environnementaux liés à la prévention des pollutions, à la maîtrise de la qualité des eaux de ruissellement, à la biodiversité, au paysage, aux nuisances de voisinage

(bruits, vibrations, poussières, trafic) et présente des solutions pour en limiter ou supprimer les effets potentiels identifiés.

L'étude d'impact prévoit un dispositif de suivi écologique. Le dispositif de suivi retenu est pertinent.

5. Conclusion de l'avis de l'autorité environnementale

5.1 avis sur le caractère complet de l'étude d'impact, la qualité et le caractère approprié des informations qu'elle contient

D'une manière générale, l'étude d'impact est claire et complète. Elle comporte toutes les rubriques exigées par le code de l'environnement. Les enjeux sont d'importance variable en fonction des thématiques. L'étude est proportionnée aux enjeux identifiés.

5.2 avis sur la manière dont le projet prend en compte l'environnement

Le projet a bien identifié et pris en compte les enjeux environnementaux, en particulier l'enjeu environnemental fort lié à la présence d'espèces protégées sur le site d'étude. La conception du projet et les mesures prises pour supprimer ou réduire les impacts sont appropriées au contexte et aux enjeux relatifs à la protection de la biodiversité, de l'air, des eaux, de la commodité du voisinage et des paysages. Une attention particulière sera apportée à la gestion des eaux de ruissellement et aux émissions de poussières liées à cette activité.

L'enquête publique peut conduire à l'émergence d'enjeux ou faits nouveaux par rapport à cet avis basé sur les documents fournis par le pétitionnaire et les documents de planification connus à cette date. Il conviendra dans ce cas que les prescriptions proposées par l'inspection des installations classées prennent en compte ces nouveaux éléments.

Le présent avis est adressé à Monsieur le Préfet du département des Bouches du Rhône en vue d'être joint au dossier mis à l'enquête publique.

Pour le Préfet de Région et par délégation
Pour le directeur Régional de la DREAL et par délégation
Le Chef de l'Unité Territoriale des Bouches du Rhône


Gilbert SANDON